

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 juillet 2015

OBJET :
Revalorisation des titres-restaurant

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 16 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé de l'attribution de titres-restaurant aux agents territoriaux dont le repas de midi est inclus dans les horaires de travail journalier, faute de pouvoir leur mettre à disposition un restaurant administratif.

La valeur faciale de ces titres s'élève actuellement à 5,50 €, avec une participation de l'employeur de 60 % (soit 3,30 € par titre). Elle n'a pas été revalorisée depuis janvier 2008.

Compte tenu de l'augmentation du prix moyen d'un repas acquitté par un salarié d'entreprise (indice Insee : 000638147) de plus de 20 % sur la période 2008-2015, il est proposé de procéder à une revalorisation des titres restaurant à compter du 1^{er} septembre prochain.

Cette dernière s'établirait comme suit :

- augmentation de la valeur faciale à 7,20 €
- augmentation de la participation de la collectivité de 1 € par titre
- participation complémentaire de chaque agent de 0,70 € par titre (condition indispensable pour bénéficier d'une exonération de cotisations salariales et patronales).

La dépense annuelle supplémentaire associée à cette mesure est estimée à 770 € par an, financée par les efforts imposés depuis plus d'un an aux agents (suppression de la prime de résultats, fin du remplacement systématique des agents absents pour raisons de santé...).

Pour mémoire, l'attribution de titres-restaurant concourt directement à l'attractivité de l'établissement et à la fidélisation des agents en poste. Elle constitue surtout un moyen de s'assurer de prises de repas équilibrées par les agents disposant des plus faibles revenus tentés de réaliser des économies sur leur budget dédié à l'alimentation.

PROPOSITIONS

Sur avis du Comité Technique, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de porter la valeur faciale des titres restaurant à 7,20 € ;
- d'approuver l'augmentation de la participation de l'établissement de 1 € par titre (soit 4,3 € de participation totale par titre) ;
- d'approuver la mise en place de cette mesure au 1^{er} septembre 2015.

Les crédits supplémentaires seront inscrits au chapitre 012, article 6488, du budget 2015 et des budgets suivants.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 15 juillet 2015.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU JEUDI 9 JUILLET 2015

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU C.C.A.S.**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Stéphanie GEORG, Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.

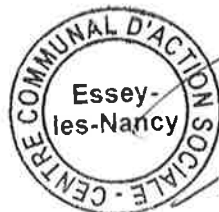
MM. Guy FRANIATTE et Matthieu RIFF.

EXCUSES :

Mmes Myriam LEDROIT, Patricia LANZI et Marie-France METZELARD.
MM. Louis CAUSERO, Jean-Pierre BRANDELY, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE